

ISAE-ENSMA
Téléport 2 – 1, avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
France

Universidade Federal de Uberlândia
Av. João Naves de Ávila, 2121
Campus Santa Mônica – CP 593
38.400-902 - Uberlândia – MG
Brasil

CONVENTION

Cette convention est basée au programme franco-brésilien de double diplôme en Génie Aéronautique entre
l'ISAE-ENSMA
(École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique)
et
Universidade Federal de Uberlândia (UFU)
Faculdade de Engenharia Mecânica

Article 1 – Introduction

Dans le cadre de l'accord de coopération déjà existante entre l'UFU et l'ISAE-ENSMA, les deux établissements décident de réaliser un programme de double diplôme dans le domaine du Génie Aéronautique.

L'objectif de ce programme est d'encourager la mobilité des étudiants entre les deux établissements et permettre la possibilité d'obtenir les diplômes des deux établissements partenaires. Le diplôme d'Université Fédérale d'Uberlândia est décerné sur la base du règlement des études du diplôme de la filière de Génie Aéronautique et celui de l'ISAE-ENSMA sur la base du règlement des études du diplôme d'Ingénieur ENSMA. Les étudiants participant au programme de double diplôme demeurent sous la responsabilité de leur établissement d'origine. Ils seront inscrits dans les deux établissements. L'établissement d'accueil ne perçoit pas de frais de scolarité.

La réussite finale conduit à l'obtention du titre de Ingénieur Aéronautique de l'Université Fédérale d'Uberlândia et du Diplôme d'Ingénieur ENSMA sous réserve d'un séjour d'au moins trois semestres dans l'établissement partenaire et à condition que soient satisfaites les modalités décrites dans l'article 2.

Cette convention est accompagnée de directives pour la réalisation du cursus menant au double diplôme. Ces directives sont approuvées en accord avec l'établissement partenaire, pour l'UFU sera le Conseil de Graduation (CONGRAD), et pour l'ISAE-ENSMA par le Directeur.

Article 2 – Admission au Programme de Double Diplôme

2.1 – Conditions d'admission

Les conditions d'admission au programme de double diplôme sont :

- Bonnes connaissances de la langue française et de la langue portugaise respectivement pour les étudiants brésiliens et françaises;
- Pour les étudiants brésiliens, pourront participer au programme de double-diplôme après avoir validé le septième semestre de Génie Aéronautique à l'UFU;
- Les étudiants français pourront participer au programme de double-diplôme après avoir validé les deux premières années à l'ISAE-ENSMA.

2.2 – Candidature

Les dossiers de candidature au programme de double diplôme doivent être déposés avant le 30 avril de chaque année académique.

Le nombre de candidats admissibles chaque année pour chacune des parties est fixé à 2 étudiants.

Les étudiants brésiliens devront envoyer les dossiers à la Direction des Relations Internationales de l'UFU et les étudiants français à la Direction des Relations Internationales de l'ISAE-ENSMA.

Le dossier de candidature doit inclure :

- Un formulaire de candidature ;
- Un CV;
- Une photo d'identité;
- Une lettre de motivation;
- Un relevé des notes obtenues dans leur établissement d'origine;
- Un plan d'études.

2.3 – Admission

Les dossiers de candidature au programme de double diplôme seront examinés par une commission d'admission composée de représentants de l'ISAE-ENSMA et de l'UFU. Cette commission examinera les capacités de compréhension des candidats en langue française et en langue portugaise en accord avec le pays d'origine et les pré requis nécessaires pour suivre le programme demandé. La commission d'admission prononce l'admission définitive.

Article 3 – Organisation du programme de Double Diplôme

Les étudiants brésiliens devront suivre, pour l'obtention du double diplôme, les deuxième et troisième années de formation dans un parcours de spécialisation de l'ISAE-ENSMA. Ces deux années incluent un stage de fin d'études encadré de 6 mois. La délivrance du diplôme Ingénieur ENSMA est subordonnée à l'obtention d'un score au TOEIC de 785 points attestant du niveau d'anglais et d'un niveau B2 en français.

Les étudiants français devront suivre, pour l'obtention du double diplôme en Génie Aéronautique les quatre derniers semestres d'études à l'UFU, dont un semestre de stage de fin d'études sous la supervision de l'UFU et de l'ISAE-ENSMA.

Les étudiants brésiliens devront, pour terminer leur scolarité de double diplôme, réaliser un semestre supplémentaire de cours à l'UFU après leurs deux années à l'ISAE-ENSMA.

3.1 – Plan d'études

Le déroulement des études est fixé dans un plan détaillé conformément aux directives pour la réalisation du programme doublement diplômant.

3.2 - Validation des Acquis

Dans la mesure où les études effectuées sont équivalentes ou complémentaires globalement tant sur le plan du contenu et en terme de charge horaire et/ou crédits, elles sont mutuellement reconnues.

3.3 – Titres et Diplômes

Après la réussite finale au programme de double diplôme, l'Université Fédérale d'Uberlândia décerne le titre académique d'Ingénieur Aéronautique et l'ISAE-ENSMA le titre académique d'Ingénieur ENSMA.

3.4 – Dérogation, exclusion du cursus

Si l'étudiant n'est pas admis aux examens prévus, un jury franco-brésilien composé des responsables de programme des deux établissements partenaires, examinera la suite à donner, à savoir, soit l'accord d'un semestre supplémentaire pour se mettre en conformité ou l'exclusion du cursus commun. Dans ce cas, l'établissement d'accueil délivrera une attestation sur les études suivies et examens passés qui seront reconnus par l'établissement d'origine conformément aux directives pour la réalisation du cursus menant au double diplôme. L'étudiant sera réintégré dans son établissement d'origine où il reprendra les études entreprises à l'origine.

Article 4 – Financement et Logement

Chaque institution partenaire facilitera l'aide à la recherche de financements des étudiants pendant le période du séjour dans l'établissement partenaire. Aucune des institutions partenaire n'a l'obligation de financer le séjour des étudiants en échange.

Article 5 : Assurance

Tout étudiant accueilli devra fournir la preuve (copie certifiée conforme) d'une assurance pour couvrir les dépenses médicales, la responsabilité civile, les risques d'accidents de travail, ainsi que le rapatriement sanitaire. Un contrat d'assurance pourra toujours être proposé dès l'arrivée en France.

Article 6 – Durée du Contrat

Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature. Elle pourra être modifiée en commun accord et selon les intérêts mutuels des contractants.

Article 7 - Résiliation

La présente Convention pourra être résiliée, amicalement, d'un commun accord entre les parties, ou par la partie intéressée, dans le cas du non respect de l'un de ses articles ou conditions. L'autre partie devra être avisée, par écrit, au moins six mois à l'avance. Cette réalisation ne pourra porter préjudice aux étudiants en cours d'études, stages et recherches, qui seront assurés de mener à bien leurs projets.

Article 8 – Des Différends

Afin de résoudre les doutes et les controverses qui pourront éventuellement surgir dans la mise en oeuvre et l'interprétation du présent accord, les parties s'efforceront de trouver une solution consensuelle. Si cela n'est pas possible, les parties désigneront une institution internationale, compétente en la matière et avec représentation au Brésil et en France, pour arbitrer et résoudre le problème.

Article 9 – De la publication

L'UFU s'occupera de la publication abrégée des termes de cet accord ainsi que de ses aventants dans le Journal Officiel de l'Union jusqu'au 5^e (cinquième) jour ouvrable du mois suivant sa signature.

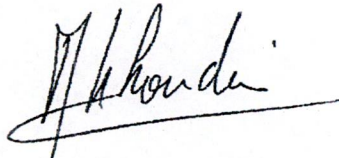
Clauses finales

Les accords qui existent déjà entre l'ISAE-ENSMA et l'UFU ne sont pas affectés par la présente convention.

Le présent accord est établi en français et en portugais, avec les mêmes valeurs juridiques.


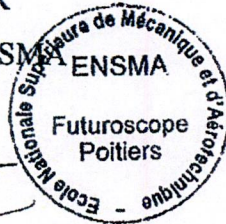
Le présent accord entrera en vigueur après signature des autorités des deux établissements.

ISAE-ENSMA



Prof. Majdi KHOUDEIR

Directeur de l'ISAE-ENSMA



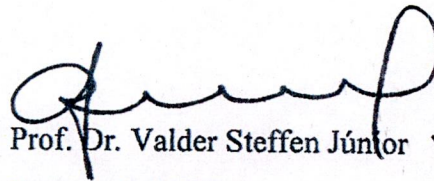
Mme Aurélie Cotillon

Responsable Relations Internationales

ISAE-ENSMA

Chasseneuil, le 5 juillet 2023

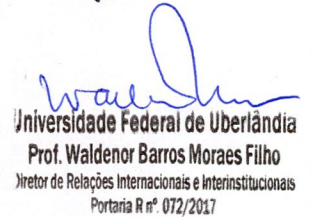
Universidade Federal de Uberlândia



Prof. Dr. Valder Steffen Júnior

Recteur de l'UFU

Universidade Federal de Uberlândia
Prof. Carlos Henrique Martins da Silva
Vice-Reitor no exercício do cargo de Reitor



Universidade Federal de Uberlândia
Prof. Waldenor Barros Moraes Filho
Diretor de Relações Internacionais e Interinstitucionais
Portaria R nº. 072/2017

Prof. Dr. Waldenor Barros Moraes Filho

Directeur des Relations Internationales de

l'UFU

Uberlândia, le 12 juillet 2023.